

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	10

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le neuf mars 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Gilles GUINARD, Nathalie BOCQUERAZ, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Christophe RUET

Absents excusés : Philippe GALL

Procurations : Philippe GALL pour Gilles GUINARD

Votants : 10

Gilles GUINARD a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2026-13-03/ 11: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Préambule

Les conditions du vote pour les taux communaux :

- Le vote du taux de TFB est libre (sous réserve, pour les communes, du taux plafond)
- Le taux de TH ne peut pas augmenter plus que le taux TFB, ou doit diminuer autant, en cas de diminution
- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus que le taux de TFB ou doit diminuer autant en cas de diminution
- Le Taux de CFE ne peut pas augmenter plus que le taux TFB ou doit diminuer autant en cas de diminution

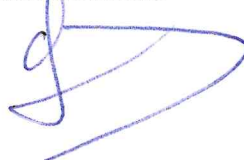
Pour 2026, la commune d'Ornon propose de ne pas augmenter le taux des taxes pour cette année.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire, et fixe les taux des taxes applicables en 2026 comme ci-dessous.

Taxe d'habitation	21.00 %
Taxe foncière (bâti)	45.98 %
Taxe foncière (non bâti)	85.06 %
CFE	27.66 %

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signature,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD**



**Le Maire
Nicole FAURE**

